https://p.ssrq-sds-fds.ch/SDS-NE-4-1.8-1

8. Salaire du sautier 1618. Neuchâtel

Chappitre VIII. Du sallaire du^a soubthier.

Pour chascun adjournement est dehu au soubthier^{b-}, par le poursuivant dedans le lieu.^{-b} demy bats^{c-}, hors mis au lieu ou l'on a accoustumé^{-c}.

Quand il^d va hors du lieu de son ressort, ^e pour chescune heure de chemin, tant pour allée que ^f retour deux bats.

Et s'il est contraint faire sejour ou il / [p. 33] sera envoyé, sy c'est dedans le pays, luy sera payé douze bats par jour, soit pour un ou plusieurs adjounements, & sy c'est dehors, g ses droits luy seront admoderez par l'officier de son ressort.

Pour notifier les usages d'une taxe, h autant que pour un adjournement.

 $^{i-}$ Pour ses droits allant $^{-i}$ sur le lieu avec les taxeurs, $^{j-}$ comme a l'un des justiciers $^{-j}$.

^{k-}Pour le cry d'un gage un bats, pour la levation de gage autant que pour un adjournement. -^k

Pour la vendition de gage, un batz.

Original: AEN MJ 17, p. 32-33; Papier, 22 × 32.5 cm.

- ^a Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: des sergents et.
- b Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: un.
- ^c Omission dans AVN Q41, p. 15.
- d Variante alternative dans: le sauthier.
- Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: il luy est dehu.
- f Variante alternative dans AVNQ41, p. 15: pour.
- g Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: du pays.
- h Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: luy est dheu.
- ⁱ Variante alternative dans AVN Q41, p. 15: Quand il va.
- ^j Variante alternative dans AVNQ41, p. 15: pour ses droicts luy est dheu comme a un justicier.
- k Variante alternative dans AVNQ41, p. 15: Pour le cri d'un gage luy est dheu un batz. Pour notifier les usages d'une taxe, pour la levation de gage autant que pour un adjournement.

15

20

25